



UNION ROYALE SPORTIVE INTERBANQUES FOOTBALL

Extrait du PV n° 05 du 10/11/2015

- Rappel des rencontres du 14/11 et annonce de celles des 21 et 28/11 & du 05/12/2015.

- Résultats NC (tardifs) :

Brussels LTC 1 - BNP Paribas Fortis 2 2 - 3
Brussels LTC 2 - BNP Paribas Fortis 3 3 - 5

- Match amical :

21/11 14 h RCS Intero - FC Gast (ABSSA)

- Calendrier 2015 - 2016 :

RCS Intero jouera pour le reste de la saison à 13 hrs.

- Comité de Discipline :

Rencontre R. Radio TV Boys - AG Insurance du 31/10 : score devient 0 - 5 forfait au lieu de 0 - 3 + amende de 25 euros à charge de R. Radio TV Boys (*feuille originale non rentrée au 17/11*).

Rencontre CS Eurocommission 4 - KBC Bank du 31/10 : amende de 15 euros à charge de CS Eurocommission. Recommandations faites à M. Ricardo Cardoso pour respecter les horaires et les coutumes Interbanques envers l'arbitre.

Rencontre Brussels LTC 1 - Electrabel 2 du 31/10 : forfait prévenu - score 5 - 0 + amende de 25 euros à charge de Electrabel.

Rencontre CS ASCO - FC Inter JO du 31/10 : forfait prévenu - score 0 - 5 + amende de 40 euros à charge de CS ASCO.

Rencontre CS Eurocommission 5 - Euroconseil du 31/10 : arrêtée sur le score de 0 - 5 faute de combattants. Score maintenu.

~~Rencontre AXA Belgium 3 - STIB-MIVB 2 du 31/10 : score devient 5-0 forfait au lieu de 1 - 10 + amende de 25 euros à charge de STIB-MIVB (*joueur non qualifié*).~~ **Décision annulée lors du Comité de Discipline du 01/12/2015. Le joueur NOUALI était qualifié en date du 27/10 (voir PV n° 4).**

Rencontre STIB-MIVB 2 - CS ASCO du 07/11 : forfait prévenu - score 5 - 0 + amende de 50 euros à charge de CS ASCO.

Rencontre NATO 1 - ASH Blancs 2 du 07/11 : score maintenu 6 - 0 + amende 25 euros à charge de ASH Blancs (*joueurs non qualifiés - noms inscrits ne correspondent pas à la C.I.*).

Rencontre NATO 2 - ASH Blancs 1 du 07/11 : score devient 5 - 0 forfait au lieu de 2 - 2 + amende de 40 euros à charge de ASH Blancs (*joueur non qualifié - nom inscrit ne correspond pas à la C.I.*).

Rencontre TPF - PV Spartak du 21/11 : forfait prévenu avant la remise générale - score 0 - 5 forfait + amende de 25 euros à charge de TPF.

- Interfédérations :

L'ABSSA nous signale la levée de suspension en date du 09/11/2015 de tous les membres de Jeunesse Sportive Forestoise.